

RL répond au Monde : le remplacement des tombes de Poilus est bien en marche



Je constate non sans une certaine délectation que les « Décodeurs » du Monde nous apprécient, puisqu'ils nous consacrent régulièrement une partie de leur précieux temps. Qu'ils sachent que c'est réciproque.

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/14/non-l-etat-ne-va-pas-supprimer-les-tombes-des-poilus-pour-installer-des-carres-musulmans_5214832_4355770.html

Il est vrai que le titre de l'article sur les Poilus n'était pas tout à fait adapté. Il ne correspond pas au contenu. Mais, se voir reprocher un parti pris par un journal qui, il y a dix jours, [faisait sa Une sur la judéophobie dans les banlieues sans aucune allusion à la tradition islamique](#) semble un tantinet déplacé.

Je m'excuse auprès des lecteurs qui auraient pu penser qu'une sorte de plan occulte diligenté par l'Etat visait à remplacer explicitement les tombes de Poilus par des espaces pour musulmans. Ce n'est pas un plan : c'est le résultat d'une politique d'abandon de la mémoire à la faveur d'une politique

de maintien du pouvoir.

Le Monde a parfaitement raison d'affirmer que l'Etat ne va pas ordonner le relevage de tombes de Poilus dans l'optique d'y installer spécifiquement des carrés musulmans. Jamais il n'a été prétendu cela dans l'article, même si le titre pouvait le laisser penser.

En revanche, nos gouvernants font bien pression sur les maires pour qu'ils confectionnent des espaces destinés à accueillir les morts selon la tradition islamique. Ils semblent bien moins préoccupés par le fait que, dans le même temps, des milliers de tombes de Poilus vont disparaître.

Aucun plan caché de l'Etat n'est derrière, mais le résultat est là. Le Grand Remplacement est-il programmé ? Pas plus. C'est un fait, observable par tous ceux qui disposent d'yeux. S'il est largement encouragé par les « élites », aucun complot n'y préside.

L'empire romain a-t-il eu besoin d'un complot pour être envahi par les colons barbares ? Non, la désaffection de ses élites, locales ou impériales, pour les mœurs et la grandeur de Rome a suffi.

Revenant à l'affaire qui nous occupe, comme le précise Le Monde, les communes sont propriétaires des terrains. L'article indique bien qu'elles peuvent relever les tombes avant la fin de la durée de la concession.

Mais de là, notre journal favori conclut que la faute de la disparition des tombes des Morts pour la France revient aux familles ! Allez, culpabilisez, vous qui n'avez même pas les sous pour finir le mois : vous vous devez de traverser la France pour entretenir la sépulture de l'arrière-grand-oncle de la femme de votre cousin germain !

Voici un extrait de l'entrevue qu'a accordé Serge Barcellini, président général du Souvenir Français, à l'hebdomadaire Valeurs actuelles, jeudi 9 novembre :

« Au lendemain de la Première Guerre mondiale, 350 000 familles ont choisi la restitution [des corps]. La majorité ont inhumé « leur combattant » dans une sépulture à durée dite perpétuelle sans imaginer que cette perpétuité ne durerait pas. Aujourd'hui une sépulture perpétuelle ne dure que 99 ans... Dans nos cimetières communaux des milliers de tombes où sont inhumés des Morts pour la France ont disparu ou vont disparaître ! En remettant en cause sa parole, les familles n'auraient pas récupéré le corps de leur combattant si on leur avait annoncé que les sépultures perpétuelles allaient disparaître – l'Etat n'est pas à la hauteur du respect que nous devons aux Morts pour la France. Ainsi c'est au moment où l'on célèbre le centenaire de la Grande Guerre que des milliers de corps de combattants de la Grande Guerre vont rejoindre les fosses communes municipales. »

<https://www.valeursactuelles.com/societe/scandale-des-milliers-de-corps-de-soldats-morts-pour-la-france-vont-rejoindre-les-fosses-communes-90454>

Serge Barcellini n'a pas tout à fait tort, il me semble, lorsqu'il estime que l'Etat n'est pas à la hauteur du respect qu'il doit à ses Morts pour la France. Il n'excuse en rien les familles, qu'il incite à entretenir la mémoire de leurs ancêtres. Mais en aucun cas il ne les accuse de quoi que ce soit.

Elles ne sont effectivement pas responsables.

Ces Morts pour la France mériteraient que l'Etat leur accorde une importance particulière. Que nos impôts honorent leur mémoire plutôt que d'être encore gaspillés dans des politiques de la ville qui depuis 40 ans atteignent 100 milliards d'euros, pour les résultats que l'on connaît.

<http://www.xavier-raufer.com/site/IMG/pdf/ValAct11-09.pdf>

En conséquence de l'incurie de l'Etat, l'absence d'inhumation nouvelle depuis plus de trente ans, mais surtout le défaut d'entretien des lieux sont autant de motifs invoqués par les

communes, propriétaires des terrains, pour relever les tombes. Le Monde s'étaient d'ailleurs déjà emparé du phénomène.

http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/11/10/des-dizaines-de-milliers-de-tombes-de-poilus-menacees-de-disparition_4806708_3224.html

<http://le-souvenir-francais.fr/notre-actualite/quete-souvenir-francais/>

Il est vrai que la place dans les cimetières pose parfois problème. Mais on peut aussi estimer que les soldats morts pour nous doivent bénéficier, dans leur repos, d'une attention particulière.

Quant au nombre de carrés confessionnels, il est certes encore faible (bien que je ne crois pas une seconde au chiffre avancé de 70) eu égard au nombre de musulmans vivant sur notre sol. Mais en quoi cela est-il un problème ?

La tradition islamique veut que l'on enterre le corps dans les vingt-quatre heures, chose interdite en France. La très grande majorité des musulmans demandent donc eux-mêmes le rapatriement des corps en terre d'islam. Les autres acceptent majoritairement les conditions actuelles.

En quoi est-il nécessaire de demander plus d'espaces cultuels ? Bouddhistes, musulmans, juifs ou animistes de notre pays, s'ils veulent être enterrés en France, peuvent être ensevelis dans les cimetières communaux classiques, lesquels ne sont en rien cultuels, mais bien héritiers de notre culture catholique, ce qui est la moindre des choses.

Les directives de l'Etat pour que les communes mettent en place des carrés cultuels représentent une énième entorse aux fondements de la République qui n'est censée reconnaître aucun culte en particulier (article 2 de la loi de 1905). La France et son passé de nation catholique ne sont pas un culte, mais une simple réalité.

Son abandon laisse visiblement de marbre certaines de nos

« élites » politiques.

Le grand malheur des morts est finalement qu'à l'exception d'une élection où se présenterait Jean Tibéri, ils ne votent pas.

Lou Mantely